

# BESOINS EN MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUE

A COMPLETER PAR LE CHEF DE SERVICE

## RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE

Nom: GOULOIS

Nom jeune fille:

Prénom: Grégory

Site d'embauche: NIORT

Service: Service VO Renault

Intitulé du poste: CHEF DE VENTES VEHICULES OCCASIONS

Date d'embauche: 2025-03-14

Date de naissance: 1976-02-15

## ADRESSE MAIL

Création d'une adresse mail: Oui

Remplacement d'une personne partie: Oui

+ Si oui, nom de l'ancien salarié: LANCEREAU BENJAMIN

+ Activer le transfert de mail: Non

## APPLICATIONS

Création RRF/DMD: Oui

Création R Learning: Oui

Droits R Campus: Oui

Création DCS Net: Oui

## MATERIEL

Clé tocken: Oui

Tél portable Pro: Oui

+ Nouvelle ligne: Oui

+ Numéro récupéré:

Commander nouveau PC: Oui

+ Si oui, type de PC: PORTABLE

+ Si non, nom PC récupérer:

Malette PC: Oui

Imprimante: Non

Véhicule+Assurance: Oui

Badge alarme: Non

Clés batiments: Oui

## EQUIPEMENT

Vêtements de travail: Non

Taille haut:

Taille bas:

Chaussures de travail: Non

Pointure:

## **VALIDATION PAR LA DIRECTION**

Date,Nom et Signature : **CHEF DE SERVICE**

Date,Nom et Signature : **DIRECTION**

# JCM INVESTISSEMENTS

---

## **ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE**

**ENTRE :**

**- La Société : JCM INVESTISSEMENTS :**

Représentée par Monsieur Henri ALLE MONNE, agissant en qualité de Responsable Informatique, d'une part, et **GOULOIS Grégory**

Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Matériel confié**

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, le matériel suivant, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :  
- 1 clé tocken permettant l'accès à la plateforme Renault Net.

Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise et devra lui être restitué en cas de départ du collaborateur, sans qu'il ait besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

### **Article 2 : Responsabilité**

Cette clé tocken permet au collaborateur nommé ci-dessus d'utiliser les outils de travail de la plateforme Renault Net au sein de l'entreprise pendant les horaires de travail.

En aucun cas, ce matériel ne peut être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Jean FORGET au 06.64.68.13.13 ou le service informatique par le biais d'un ticket, afin de prévoir son remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE, le

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

GOULOIS Grégory  
CHEF DE VENTES VEHICULES OCCASIONS

Henri ALLE MONNE  
Responsable Informatique

# JCM INVESTISSEMENTS

---

## **ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE**

**ENTRE :**

**- La Société : JCM INVESTISSEMENTS :**

Représentée par Monsieur Henri ALLE MONNE, agissant en qualité de Responsable Informatique, d'une part, et **GOULOIS Grégory**

Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Matériel confié**

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, le matériel suivant, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :  
- 1 ordinateur PORTABLE.

Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise et devra lui être restitué en cas de départ du collaborateur, sans qu'il ait besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

### **Article 2 : Responsabilité**

Cet ordinateur permet au collaborateur nommé ci-dessus de mener à bien ces missions pendant les horaires de travail.  
En aucun cas, ce matériel ne peut être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Jean FORGET au 06.64.68.13.13 ou le service informatique par le biais d'un ticket, afin de prévoir son remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE, le

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

GOULOIS Grégory  
CHEF DE VENTES VEHICULES OCCASIONS

Henri ALLE MONNE  
Responsable Informatique

# JCM INVESTISSEMENTS

---

## **ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE**

**ENTRE :**

**- La Société : JCM INVESTISSEMENTS :**

Représentée par Monsieur Henri ALLE MONNE, agissant en qualité de Responsable Informatique, d'une part, et **GOULOIS Grégory**

Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Matériel confié**

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, le matériel suivant, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :  
- 1 malette pour le transport de son équipement informatique lorsqu'il est en déplacement .

Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise et devra lui être restitué en cas de départ du collaborateur, sans qu'il ait besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

### **Article 2 : Responsabilité**

Cet ordinateur permet au collaborateur nommé ci-dessus de mener à bien ces missions pendant les horaires de travail.  
En aucun cas, ce matériel ne peut être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Jean FORGET au 06.64.68.13.13 ou le service informatique par le biais d'un ticket, afin de prévoir son remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE, le

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

GOULOIS Grégory  
CHEF DE VENTES VEHICULES OCCASIONS

Henri ALLE MONNE  
Responsable Informatique

# JCM INVESTISSEMENTS

---

## **ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE**

**ENTRE :**

**- La Société : JCM INVESTISSEMENTS :**

Représentée par Monsieur Tony TARDY, agissant en qualité de Responsable Bâtiments, d'une part, et **GOULOIS Grégory**

Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Matériel confié**

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, le matériel suivant, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :

- Un trousseau de clés pour faciliter l'accès aux infrastructures de la société.

Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise et devra lui être restitué en cas de départ du collaborateur, sans qu'il ait besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

### **Article 2 : Responsabilité**

Cette clé permet au collaborateur nommé ci-dessus d'avoir accès aux infrastructures du site d'embauche.

En aucun cas, ce matériel ne peut être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Tony TARDY au 07.85.75.86.40, afin de prévoir son remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE, le

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

GOULOIS Grégory  
CHEF DE VENTES VEHICULES OCCASIONS

Tony TARDY  
Responsable Batiments